



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **11 juillet 2018 à 18 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Isabelle Marquis	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
François Fréchette	représentant de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Éric Allard	maire suppléant de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Lise Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12082/07/18

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fibre optique / Autorisation de signature
4. Fibre optique / Création du comité de suivi
5. Fibre optique / Résolution pour MAMOT
6. Forêt Drummond / Vision et plan pour le futur
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉ

3. FIBRE OPTIQUE / AUTORISATION DE SIGNATURE

MRC12083/07/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a demandé un emprunt via son règlement numéro MRC-842 autorisant l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire des municipalités participantes et autorisant un emprunt pour acquitter le coût des services professionnels, travaux de construction et frais accessoires nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE via son règlement MRC-842, le conseil a autorisé la MRC à emprunter une somme de 33 175 225\$, sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a analysé l'emprunt que la MRC a demandé pour son projet de fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC attend l'approbation du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne connaît pas le montant exact de la transaction ou les montants qui seront répartis sur plusieurs mois et années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit acquitter les factures pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit demander à son institution financière des emprunts temporaires afin de payer lesdites factures en attendant que le ministère des Finances aille en appel d'offres pour les emprunts;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par François Parenteau
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet ou la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires et utiles à la réalisation des emprunts temporaires pour le projet de la fibre optique.

D'AUTORISER le préfet ou la direction générale, à faire les emprunts temporaires à l'institution financière, selon le règlement MRC-842 et selon les montants totalisant un maximum de 33 175 225\$, en présentant la lettre d'approbation du MAMOT.

ADOPTÉ

4. FIBRE OPTIQUE / CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI

MRC12084/07/18

CONSIDÉRANT l'entente relative au rôle et aux responsabilités de la municipalité régionale de comté de Drummond (MRC) à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) favorise la concertation des ministères et organismes du gouvernement à l'égard du projet de la fibre optique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil de la MRC de Drummond pour le dossier de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, un conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner, d'étudier une question quelconque et d'assurer le suivi d'un projet;

CONSIDÉRANT QUE ces comités doivent rendre compte de leurs travaux et des suivis au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT exige la création d'un comité de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la fibre optique de la MRC assurera le suivi à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la fibre optique de la MRC sera formé de quatre membres du conseil de la MRC et d'un représentant du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la fibre optique de la MRC assura le suivi de l'entente;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

DE CONSTITUER le comité sur la fibre optique, ayant pour mandat de s'assurer du bon déroulement du projet sur la fibre optique et de faire le suivi au conseil de la MRC de Drummond, en participant à des rencontres de suivi avec le représentant du ministre et la MRC.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE le comité soit composé des membres suivants :

- Hélène Laroche
- Jean-Guy Hébert
- Albert Lacroix
- Sylvain Jutras

Tous les élus acceptent leur nomination.

ADOPTÉ

5. FIBRE OPTIQUE / RÉOLUTION POUR LE MAMOT

MRC12085/07/18

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire désirent conclure une entente relative au rôle et aux responsabilités de la MRC de Drummond à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer l'entente relative au rôle et aux responsabilités de la MRC de Drummond à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise la signature de l'entente relative au rôle et aux responsabilités de la MRC à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

QU'une copie de ladite entente soit transmise aux quinze municipalités participant au projet collectif de réseau de fibre optique de la MRC.

QUE le préfet, et le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute entente et tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

6. FORÊT DRUMMOND / COMITÉ

MRC12086/07/18

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC11763/08/17;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est maintenant propriétaire de la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de relancer le comité qui avait été mis en place à l'époque;

CONSIDÉRANT que le comité doit changer de nom pour refléter la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le comité est formé de trois membres du conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu d'effectué un remplacement d'un des membres du comité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyée par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale à entreprendre les démarches requises pour la création d'un organisme à but non lucratif portant le nom de Parc Régional de la Forêt Drummond.

DE CHANGER le nom « comité d'administration provisoire » par le nom « comité Forêt Drummond ».

DE REMPLACER monsieur Daniel Lafond par madame Line Fréchette.

D'AUTORISER la création du comité Forêt Drummond, composé des membres suivants, à savoir :

- Alexandre Cusson, préfet
- Line Fréchette, mairesse de Sainte-Majorique-de-Grantham
- Michel Noël, maire de Durham-Sud.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12087/07/18

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18H 44.

Alexandre Cusson
Préfet

Guy Drouin
Secrétaire-trésorier